



Gâvres

Un millier de personnes contre le réensemencement en coques



Une grande partie de la manifestation, près d'un millier de personnes, photographiée ici par un drone. Les participants ont pu patienter au son des bombardes d'un groupe d'amis, spécialement constitué pour l'occasion.

C'est un grand rassemblement populaire qui a eu lieu hier, en fin de matinée, sur la plage de la Petite mer, à l'entrée de Gâvres. Il s'agissait, pour les participants, de montrer leur opposition au projet de réensemencement en coques prévu par le comité départemental des pêches maritimes.

C'est le collectif « élus et citoyens », de Gâvres, qui en était à l'origine, soutenu par les maires des trois communes de Gâvres, Port-Louis et Riantec, et l'association le Peuple des dunes. D'autres associations, comme Adlp (association de défense de la pêche), la Fédération nationale

des pêcheurs plaisanciers et sportifs, antenne de Belz, ainsi que SOS Petite mer, étaient représentées. Il y avait même le drapeau corse d'une vacancière, amatrice de coquillages.

« Pêche intensive »

Si une baisse significative de la ressource en coques a bien été constatée, celle-ci « a débuté il y a une dizaine d'années par une pêche intensive pratiquée par les pêcheurs professionnels (une centaine de licences) », explique le maire de Gâvres, Dominique Le Vouède.

Les maires s'inquiètent des ris-

ques potentiels que cette opération comporte pour l'équilibre de la biodiversité.

Ils parlent aussi d'un projet « **imprécis et qui varie** » et dénonce l'absence d'études d'impact.

Plan de gestion de la Petite mer

Comme nous l'indiquions dans notre édition de mardi, le collectif demande l'arrêt de ce projet, l'identification des causes réelles de la baisse du stock, si elle se confirme, et de voir comment le renouveler naturellement. Il demande aussi, une nouvelle fois, un plan de gestion de la Petite

mer, avec tous les acteurs concernés (élus, pêcheurs amateurs et professionnels, services de l'État, Ifremer).

Les élus s'interrogent également sur l'interdiction de pêche, pour deux ans, qui serait une conséquence inévitable de cet éventuel ensemencement. Mais à quel périmètre s'appliquerait-elle ? À toute la Petite mer ou des secteurs bien précis ? Et dans ce dernier cas, comment ceux-ci seraient-ils matérialisés ?

Pour l'instant, les informations traitant de ce sujet sont également assez floues. Les élus et le collectif comptent bien se faire entendre, « **et être écoutés** ».